

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## CAMPING DE LA CROZE \*\*\*

Ces conditions régissent les ventes de séjour et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Le nombre de personne par emplacement et par location (6 personnes maximum quelle que soit leur âge) et 1 véhicule par emplacement et par location doit être respecté, les véhicules supplémentaires se garent sur le parking extérieur. Toutes les personnes doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché à l'accueil.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

### LES VISITEURS

Aucun visiteur n'est accepté sans autorisation de la Direction, accès payant et inscriptions à la réception. Ils sont sous la responsabilité du locataire et sont soumis au respect du règlement intérieur.

### RESERVATION

La pré-réservation est effective à la réception du contrat dûment complété, signé et arrhes versées + frais de dossier de **12 €** par chèque (établi à l'ordre du Camping de la Croze SARL DILWIN 08) avec l'acceptation des conditions générales. Elle sera effective lors du paiement du solde.

Le camping de la Croze vous confirme la réservation par téléphone ou par mail. Si vous souhaitez recevoir la confirmation par courrier, merci de le préciser. Si aucune confirmation de pré-réservation n'est renvoyée au camping dans les 15 jours suivant l'envoi du contrat, le séjour sera automatiquement annulé sans préavis.

### PAIEMENT

Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début de votre séjour pour les locations.

En cas de réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

Le solde doit être payé dans les délais sinon le séjour sera annulé. Dans tous les cas les frais de dossier et les arrhes restent acquis au camping. La facture sera éditée le jour de l'arrivée, en cas de suppléments.

### TARIFS ET TAXE DE SEJOUR

*Les tarifs indiqués sont TTC et susceptibles d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant directement le camping. Les offres et promotions sont non rétroactives et non cumulables entre elles."*

La taxe est perçue, à l'inscription, le jour de l'arrivée. Elle est indiquée sur les tarifs joints, le montant est fixé par la communauté des communes.

### ANNULATION ET MODIFICATIONS

Le client peut souscrire une assurance annulation auprès de campez couvert.

Découvrez les avantages et adhésion directement en ligne sur le site **www.campez-couvert.com**. Les modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité et de possibilité. En l'absence de message de votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

Tout séjour interrompu ou abrégé de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

En cas d'annulation du camping de la Croze, sauf en cas de force majeure, votre séjour sera remboursé dans sa totalité. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit avec accusé de réception.

Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous. Si l'annulation intervient :

\* Plus de 30 jours avant la date du début du séjour : les arrhes et les frais de dossier versés seront conservés par le camping.

\* Moins de 30 jours avant la date du début de séjour : 100 % du montant du séjour est exigé.

### ASSURANCE

Chaque client doit obligatoirement posséder toutes les assurances qui garantissent les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de dégradation d'incendie...et en cas d'incendie relevant de la responsabilité civile du campeur.

### ARRIVE/DEPART

Se garer sur le parking d'attente et venir à pied à la réception pour faire l'inscription.

Pour les locations louées à la semaine les arrivées se font le samedi à 16h00 (après 20h informer la réception du camping au préalable) et le départ le samedi suivant avant 10h00, après état des lieux. En cas de départ anticipé le rendez-vous de l'état des lieux est planifié avec la réception.

Pour les emplacements camping les arrivées se font à partir de 14h en été ou 15h en hors saison et les départs ont lieu avant 11h45.

Pour tout départ retardé il pourra être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Si le locataire arrive à l'avance le meilleur accueil lui sera réservé dans l'attente de sa location ou emplacement. En cas de départ anticipé le rendez vous de l'état des lieux est planifié avec la réception.

Le séjour est dû dans son intégralité sur les bases des dates définies lors de la réservation. En cas d'arrivée retardée : il est nécessaire de prévenir afin de convenir d'un horaire. Si le camping n'est pas prévenu dans les 24 h, celui-ci dispose de l'emplacement ou de la location.

### CAUTION DE LOCATION

Une caution de 40€ est demandée pour le badge de la barrière.

Pour les locations, une caution de 340€ est demandée à l'arrivée. Si le ménage a été effectué, que la location n'a subi aucunes dégradations matérielles ou vol, la caution sera rendue après l'état des lieux du départ. Si le ménage n'est pas effectué, qu'il y a eut vol, dégradation, la caution sera dégrevée du montant des dégâts constatés.

La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

### ETAT DES LIEUX

Le nettoyage complet de la location, emplacement et abords, incombe aux locataires, sinon un forfait de 60€ minimum sera facturé.

Le locataire peut demander à la réservation un forfait nettoyage. L'état des lieux d'entrée est effectué à l'arrivée du locataire qui a 24h pour informer l'accueil des remarques éventuelles et rendre son inventaire dûment complété, daté et signé. Pour l'état des lieux de fin de séjour, un rendez-vous est fixé à la réception, la veille du départ.

### SECURITE

Des extincteurs sont accessibles à tous en divers point du camping. Les barbecues individuels sont interdits sans autorisation. Un barbecue collectif est à votre disposition. En cas d'incendie ou de tout autre incident avisez immédiatement la réception. Veuillez respecter le plan d'évacuation et emprunter les sorties de secours à pied. Aucun jeu violent n'est autorisé. Vos appareils, prises, câbles électriques sont tous conformes à la législation en vigueur.

### INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le client reconnaît expressément que le camping de la Croze ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires ou par tout tiers d'informations fausses qui seraient mentionnées dans leur brochure ou leur site et notamment les photos, les qualificatifs, les activités, les services... et les dates. Toutes les photos et les textes utilisés sur les brochures et sur les textes sont non contractuels, ils n'ont qu'un caractère indicatif.

Les informations que vous nous communiquez ne seront transmises à aucun tiers et sont confidentielles. Elles seront uniquement utilisées par le camping de la Croze pour le traitement de votre commande. Vous autorisez sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour, pour ses besoins publicitaires, pour l'animation. En cas de refus, vous devez faire votre demande.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez de droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant il suffit de nous en faire la demande écrite (AR) en nous indiquant vos coordonnées.

### MINEURS

Ils doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Ils ont placés sous la garde exclusive de leurs parents ou tuteurs qui en sont pénalement et civilement responsables. Ils ne sont pas autorisés à séjourner seuls sur le site.

### JEUX

Par mesure de sécurité et de bruit l'accès y est interdit après 22h00. Les enfants sont accompagnés aux aires de jeux, ils sont sous la responsabilité de leurs accompagnants et respectent les consignes.

### ANIMATIONS – ACTIVITES

Les participants sont soumis aux règles énoncées par l'équipe. La direction se réserve le droit d'annuler des animations.

### ANIMAUX

Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie et animaux dangereux sont interdits. Les autres animaux sont acceptés sur présentation du carnet de vaccinations à jour. 1 seul animal de plus de 6 mois est autorisé dans les locations (interdit sur les canapés, les lits...). Ils sont obligatoirement tenus en laisse et toujours sous la vigilance des propriétaires. Il est interdit de les laisser seul sur l'emplacement ou la location. Leurs excréments sont ramassés et les salissures nettoyées par leur propriétaire. Ils sont interdits dans les espaces publics, jeux, bar, piscine...

### TENUE ET HYGIENE

Il est interdit de fumer dans les locations. Eteindre les mégots dans les cendriers à disposition et non dans les allées. Les sanitaires sont nettoyés et les poubelles sont ramassées plusieurs fois par jour. Nous vous remercions de tenir les lieux propres. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping et de ses installations. Le respect des zones de lavage et de vidange est obligatoire.

### ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Mise à disposition de containers et récup verre pour le tri-sélectif. Une attention aux économies d'énergies est demandée. L'environnement naturel et humain doit être respecté.

### RESPECT

Le silence doit être respecté. Pour le repos, le silence est assuré après 23h30. A l'intérieur du camping la vitesse est limitée à 10km/h. Le stationnement doit se faire sur l'emplacement octroyé et ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Le respect des voisins, des employés et des gérants est de rigueur.

### SANCTIONS

Chaque client s'engage à respecter le présent contrat de location et le règlement intérieur du camping de la Croze. Toute dégradation commise sera à la charge de son auteur. Tout comportement visant à troubler l'ordre général du camping pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'établissement (alcool, stupéfiants, dégradations, vols, nuisances sonores répétées, comportement provocateur et indécent...).

### LITIGE – RECLAMATION

Le camping n'est pas responsable d'une mauvaise réception de la TNT ou de la Wifi. Pour toute réclamation, merci de venir à la Réception. En cas de litige, la compétence est déléguée au tribunal le plus proche du camping.

**Je déclare être en accord avec les termes du contrat, Je date et signe avec la mention « lu et approuvé ».**